

## Programme de bourse : cliniciens-chercheurs du Département de médecine

### **CONCOURS 2020-2021**

Afin de soutenir les activités de recherche, le Département de médecine désire poursuivre le programme de bourse de cliniciens-chercheurs pour ses membres.

#### **1- Critères d'éligibilité**

- A. Avoir déjà obtenu une bourse salariale du FRQ-S ou des IRSC
- B. Ne plus être éligible au programme actuel des chercheurs-boursiers du FRQS (incluant le programme de Reconnaissance du statut d'excellence scientifique des chercheurs cliniciens chevronnés) et/ou avoir rencontré un refus lors de la dernière tentative
- C. Avoir une ou des subventions d'organismes externes en cours ou avoir des étudiants aux études supérieures
- D. Être professeur régulier et professeur-médecin-chercheur du Département de médecine

#### **2- Documents exigés**

- **CV commun canadien**  
Version CV de financement pour le FRQS incluant les contributions détaillées.
- **Titre et résumé du programme de recherche (1 page)**  
Pour les demandes initiales, faites un résumé de votre programmation de recherche.  
  
Pour les demandes de renouvellement, précisez les avancements de votre programme de recherche depuis l'obtention de la bourse chercheur-boursier du département.
- **Justification de la demande (1 page)**
  - Pour les demandes initiales, décrire concrètement comment le soutien du département, via le programme de bourse clinicien-chercheur, favorisera la poursuite de vos activités de recherche.
  - Pour les demandes de renouvellement, décrire concrètement comment l'obtention de la bourse a favorisé et continuera de favoriser vos activités de recherche.

### **3- Évaluation**

Les demandes seront évaluées par un comité formé de 4 personnes; le directeur adjoint/directrice adjointe à la recherche du Département, un professeur-médecin-chercheur de la FMSS externe au Département de médecine, le directeur du CRCHUS et un clinicien chercheur externe à l'Université de Sherbrooke.

***Les critères d'évaluation sont les suivants :***

- productivité et rayonnement (50%)
- programme de recherche (20%)
- impact potentiel de la bourse sur la productivité scientifique (30%)

Un rapport devra être soumis à la fin de la première année de financement ainsi qu'à la fin de la période financée.

### **4- Durée**

La bourse est d'une période de deux ans, renouvelable une fois. Pour le concours 2020-2021, la bourse débutera le 1 août 2020.

### **5- Montage financier**

La bourse comprend un appui salarial d'une valeur de 40 000\$ par année ainsi qu'une subvention d'aide à la recherche de 20 000\$ par période de 2 ans. Prenez note que pour respecter le barème 2020 des UA de la FMSS, le candidat pourra bénéficier de 100 UA par année pendant la période couverte par la bourse.

### **6- Date limite**

Les candidatures doivent être soumises avant le 15 juin 2020, 23h59 à l'adresse suivante:  
[pro-recherche-med@usherbrooke.ca](mailto:pro-recherche-med@usherbrooke.ca)

Advenant une entente entre le MSSS, la FMSQ et le FRQ-S sur la possibilité de faire bénéficier les boursiers du Département de médecine des ententes entre le FMSQ et la RAMQ, les conditions ci-haut mentionnées seront réévaluées. À noter que le FRQ-S offre maintenant le programme de « Reconnaissance du statut d'excellence scientifique des chercheurs cliniciennes et des chercheurs cliniciens chevronnés » pour permettre aux chercheurs cliniciens arrivés au terme des bourses de carrière de maintenir leur statut hors PEM.